

# Projet de Territoire 2021-2026 VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Avis du Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné  
sur la proposition d'actualisation



Adopté en séance plénière du 14 avril 2021

L'avis du Conseil de développement porte sur les 4 axes inscrits dans la proposition d'actualisation du projet de territoire du 17 mars 2021.

Axe 1 : Un territoire durable

Axe 2 : L'attractivité économique pour de l'emploi durable

Axe 3 : Un territoire à vivre pour tous

Axe 4 : Promotion et rayonnement du territoire

La saisine concernant l'actualisation du projet de territoire suite aux élections de 2020 a permis une mobilisation importante et a suscité un réel intérêt des nouveaux membres du Conseil de développement.

Toutefois, les délais très courts de saisine, 1 mois, n'ont pas permis au groupe de travailler de manière approfondie sur les 4 axes.

2 groupes de travail se sont mis en place pour travailler plus spécifiquement sur les axes 1 et 3 et des réflexions transversales ont trouvé place dans les axes 2 et 4.

## Observations générales

Le Conseil de développement partage les axes et enjeux proposés ainsi que l'essentiel des orientations et actions.

Le document est dense mais il semble **manquer d'un projet global liant les différents éléments**.

L'axe 1 définit comme socle transversal ne ressort pas comme tel dans l'ensemble des orientations.

## Beaucoup (trop) de priorités d'actions

L'impression globale est que le projet de territoire intègre beaucoup de priorités d'actions (174). Le risque est alors une **dispersion de l'action publique**. Quand tout est prioritaire, rien ne l'est.

Les priorités de nature politique et stratégique sont mélangées avec des priorités d'actions opérationnelles.

## Des priorités d'actions peu qualifiées

Les priorités d'actions sont souvent **peu qualifiées et nécessiteraient des précisions**.

Par exemple : le terme « durable » revient souvent (58 fois dans le document général) mais que met-on derrière ce terme de façon plus précise ? Cela sera évoqué plus tard mais, par exemple, quand il s'agit d'encourager une agriculture durable, quel est le référentiel qualifiant cette durabilité ?

C'est la même chose quand on parle d'emploi « durable ». La notion de durabilité dépend des référentiels que l'on utilise or cela n'est pas réellement précisé dans le document. On a pu voir que des référentiels comme « Haute valeur environnementale » sont pour le moins contestés et contestables, il ne s'agit donc pas d'un enjeu secondaire sur un axe considéré comme structurant.

La stratégie *Terre de source* mise en œuvre par *Eau du Bassin Rennais*, évoquée dans le document, possède ainsi un référentiel : IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles). On peut donc s'interroger sur le (ou les) référentiel(s) mobilisé(s) pour qualifier cette notion de durabilité.

Dernier point, le *durable* ne renvoie pas forcément à du *souhaitable*, cela peut être le cas en matière d'emploi ou d'implantation de certaines entreprises (plateformes logistiques pour le e-commerce par exemple).

De manière globale, certaines actions apparaissent floues, peu ambitieuses ou donnent l'impression que l'on n'avance pas beaucoup ; l'abus de verbes peu dynamiques (suivre, veiller...) tend à entretenir cette impression.

Le Conseil de développement préconise **de recentrer le projet de territoire sur des priorités stratégiques**, de réduire le nombre de priorités en les détaillant moins.

Pour laisser la place aux objectifs et principaux plans d'actions, les priorités d'actions opérationnelles pourraient être mises en annexe et être développées, qualifiées voire hiérarchisées en indiquant des échéances.

## Quelle place pour les citoyens ?

Dans l'ensemble du document, le Conseil de développement relève que les initiatives citoyennes ne sont pas mises en avant ou soutenues. De façon symbolique les termes citoyens, citoyennes, n'apparaissent pas dans le document. Cela est paradoxal alors même que le Val d'Ille-Aubigné a fait le choix, alors qu'elle n'y était pas obligée réglementairement, de maintenir un Conseil de développement ce dont nous nous félicitons.

Le projet de territoire doit être construit et pensé par et pour les citoyens, cela doit se sentir plus à la lecture et dans les actions qui en découlent.

### **Il nous semble donc qu'une citoyenneté active devrait faire partie des orientations stratégiques promues par la collectivité.**

Il serait, par exemple, intéressant de soutenir, susciter, accompagner, multiplier les initiatives telle que la SCIC les survoltés dans des champs divers, de faire mieux connaître ces initiatives etc.

Une véritable éducation populaire à la citoyenneté active, en concertation avec des associations du territoire qui s'engagent déjà dans ce champ, pourrait être un facteur important de dynamisation du territoire.

Cela pourrait, par exemple, consister à mettre en place, sur des projets de la Communauté de communes, **des structures de gouvernance innovantes intégrant des citoyens, des associations, etc.**

Pour la réactualisation à mi-mandat, le Conseil de développement souhaiterait que celle-ci se fasse dans des **conditions de saisine plus confortables** (délais, moyens) pour faire une proposition plus aboutie ou qu'une **réflexion concertée entre les élus et le Conseil de développement** puisse être mise en place en amont.

Pour renforcer ou renouveler la démocratie participative à l'échelon intercommunal dans le projet de territoire, il serait intéressant de mettre en place :

- des outils numériques de participation citoyenne (ex : la fabrique citoyenne)
- un budget participatif intercommunal comme plusieurs communes le font déjà

## AXE 1 : UN TERRITOIRE DURABLE

Sur l'ensemble de cet axe, défini comme socle, le terme **inciter** est souvent utilisé.

Ce terme, plutôt vague, appelle à précisions : par quels moyens incite-t-on ? Financement, appels à projet ?

D'autre part, une évaluation est-elle prévue concernant des mesures incitatives qui seraient décidées et quelle serait sa nature ?

### 1. Associer tous les acteurs

Il apparaît qu'un élément essentiel de cet enjeu est le besoin de créer du lien, de développer et d'entretenir des relations avec les partenaires (agricoles, institutionnels, etc.), d'instaurer un dialogue avant d'imposer des consignes.

Cet aspect paraît peu mis en avant alors qu'il s'agit d'un facteur essentiel à la réussite des projets.

### 2. Réduire les consommations avant tout

Les études montrent que l'isolation est la partie la plus importante dans une maison. Les économies d'énergie représentent donc une partie importante de l'enjeu **Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations**. Cet aspect ne ressort pas suffisamment dans les objectifs.

#### Idées concrètes :

- La sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie devrait être mieux mise en avant par des gestes simples quotidiens (écogestes) et valorisés par un gain (meilleur relais des actions ALEC par exemple)
- Un bilan énergétique avec détection des déperditions thermiques de l'habitat pourrait être proposé aux propriétaires privés

### 3. Aider plus et mieux le bâtiment

#### Idées concrètes

- Mettre en place une aide complémentaire à l'installation de solutions d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, photovoltaïques, pompes à chaleur, etc.) et de récupération des eaux pluviales
- Accompagner les projets éoliens (publics/privés, collectifs/individuels)
- Etudier les faisabilités sur **l'ensemble** des solutions d'énergies renouvelables (géothermie, pompe à chaleur, photovoltaïque, éolien, etc.)
- Faire connaître les solutions alternatives de gestion et de récupération des eaux pluviales à l'ensemble des habitants du territoire
- Aider les artisans du territoire à se former sur les techniques de constructions et de rénovations plus durables

## 4. Les logements neufs

La RT 2020 imposera aux logements neufs d'être passifs.

### Idées concrètes :

La Communauté de communes pourrait imposer, via le PLUi, d'aller encore plus loin pour tous les logements neufs du territoire:

- Imposer la récupération des eaux pluviales pour les constructions nouvelles
- Inciter, par des aides financières et un accompagnement technique, et informer sur la construction en matériaux sains et écologiques

## 5. Des lotissements en transition

Le Val d'Ille-Aubigné, qui se veut exemplaire en matière de transition écologique et énergétique pourrait mener une réflexion globale sur des futurs lotissements type « **lotissement environnemental** » : aménagement encourageant la vie sociale, route non goudronnée, regrouper des formes d'énergie, un projet économie énergie, production collective d'énergie, récupération collective d'eau, jardin partagé au centre avec composteurs collectifs, vergers, etc.

L'habitat participatif et la participation citoyenne à la conception des lotissements et des projets urbains pourraient être des moyens d'engager cette transition urbanistique moins consommatrice d'espace, d'eau et d'énergie.

En lien avec l'axe 3 : les projets d'habitats groupés ou participatifs peuvent attirer une nouvelle population souhaitant s'impliquer dans la vie communale.

Ces projets pourraient être accompagnés par les services de la Communauté de communes : énergie, matériaux sains, construire ensemble, achats groupés, présentation des artisans du territoire avant d'attribuer des lots, conseil d'architecte, conseil innovants et non constructeurs, etc.

## 6. Impliquer toutes les communes autour de la transition écologique et énergétique

Il apparaît que les communes ne sont pas également impliquées dans la transition. Faut-il attendre que les communes soient volontaires : il y a urgence à cesser de construire n'importe comment, sans exigence de matériaux, d'organisations de vie, de mutualiser des pratiques etc....

Le Conseil de développement propose que **toutes** les communes élaborent un plan d'action communal volontariste et que les communes volontaires soient **accompagnées** pour la mise en place d'actions de mobilisation communale

## 7. Protéger les haies

Les haies bocagères représentent encore un souci pour beaucoup d'agriculteurs : débouché sur les résidus des tailles autre que le brûler sur place ou l'envoyer sur Rennes, entretien, regroupement de terres et suppression de haies, etc.

### Le Conseil de développement propose de :

- Encourager les débouchés locaux pour inciter la taille et la valorisation des haies bocagères au plus près des parcelles
- Mettre en place une aide à l'entretien sur le long terme
- Imposer la préservation des haies en cas de regroupement parcellaire

Breizh Bocage permet de recréer et d'entretenir les haies bocagères.

Il existe pourtant encore des situations de destructions ou de manque d'entretien amenant à la disparition des haies, notamment dans le cas d'agrandissement des parcelles ou de parcelles considérées comme peu intéressantes.

Le seul moyen de les protéger est le pouvoir de police du maire pour les haies inscrites au PLUi.

**Le Conseil de développement propose :**

- Inscrire au PLUi et donc protéger **toutes** les haies existantes
- Mobiliser les communes pour que les maires agissent **avant** qu'une haie soit détruite
- Assurer un suivi de Breizh bocage plus régulier et à plus long terme (5 ans)

## 8. Valoriser et encourager les initiatives de préservation de la biodiversité

Il existe de nombreuses initiatives privées de préservation de la biodiversité (nichoirs, habitats, conservation espèce végétale).

Le Conseil de développement souhaite que la Communauté de communes soutienne et encourage ces initiatives en publiant par exemple un guide en lien avec la biodiversité présente sur le territoire.

## 9. Protéger/préserver les ressources naturelles du territoire

Au-delà du terme *valoriser* proposé, il faut *protéger/préserver* les ressources naturelles.

Le terme *valoriser* renvoie en effet essentiellement à un registre économique, qu'il ne faut pas négliger (filiale bois énergie par exemple), mais qui ne peut pas être unique. Cela pourrait laisser à penser que ce qui n'est pas valorisable économiquement ne mériterait ni protection ni préservation.

Il est donc proposé de remplacer *valoriser* par *préserver* ou *protéger* les ressources naturelles du territoire.

La question de la résilience des écosystèmes à moyen/long terme, face notamment au réchauffement climatique, aux pollutions anthropiques..., pourrait être envisagée de façon prospective. Par exemple, on sait que des espèces végétales, des arbres, seront impactés : peut-on avoir une perspective sur les boisements futurs sur le territoire par exemple ?

## 10. Poursuivre la gestion différenciée des routes et des espaces verts

Comment restaurer le paysage et la biodiversité quand le Conseil départemental supprime les haies le long des routes départementales ?

- La Communauté de communes pourrait-elle faire pression pour que l'entretien des routes départementales sur son territoire soit en cohérence avec sa propre politique de fauchage tardif ?

**Idées concrètes :**

- Dans les zones d'activités, pourrait-on remplacer les grandes pelouses par des zones maraîchères ou des vergers ?
- Dans les bourgs, encourager les communes à planter des petits arbres fruitiers plutôt que pratiquer les fauchages des accotements

## 11. Accompagner les agricultures

Le Conseil de développement a émis, en 2019, son souhait de voir les agricultures mises en avant.

Cette reconnaissance par la création d'un enjeu propre aux pratiques agricoles durables dans le projet de territoire est très appréciée.

En effet, le foncier agricole représente 68% du territoire de la Communauté de communes et il y a plus de 300 exploitants agricoles.

L'agriculture occupe une majeure partie de notre territoire.

Pour le Conseil de développement ce doit être une vraie priorité.

Afin de permettre une véritable appréciation de cet enjeu, des compléments sont à apporter :

- Que signifie *durable* ici ? Quelles sont les pratiques durables ? Comme cela a été évoqué précédemment un référentiel précisant la nature de la *durabilité* évoquée serait nécessaire.
- Dans *Soutenir les initiatives locales individuelles et collectives des exploitants agricoles en faveur du bocage, de la biodiversité et de la transition*, que signifie transition ?

### Les priorités d'actions pourraient être complétées par ces propositions :

- Faciliter le soutien et le partage d'expérience entre agriculteurs sur les bonnes pratiques
- Proposer des temps d'échange entre habitants / agriculteurs sur leurs attentes réciproques en termes d'agriculture et d'alimentation durable : que vous manque-t-il pour vous fournir en local ?
- Faciliter les conversions par des aides concrètes, financières
- Accompagner concrètement au lieu d'imposer
- Associer les agriculteurs sur les initiatives soutenues
- Soutenir et valoriser les initiatives locales en faveur des agricultures durables

## 12. Soutenir le développement des circuits courts de proximité

- Généraliser l'approvisionnement des établissements scolaires et des EHPAD en local et favoriser cette mise en relation avec des agriculteurs locaux aux pratiques durables
- Développer et tenir à jour une plateforme numérique

Dans la perspective qui avait été ouverte par un groupe de travail du précédent Conseil de développement cherchant à mettre en relation agricultures et citoyenneté, des projets s'inspirant des « tiers lieux nourriciers » pourraient être favorisés et accompagnés, par exemple par l'intermédiaire de la pépinière ESS de Langouet. De telles initiatives autour de l'alimentation et de la démocratie alimentaire pourraient toucher les actions en lien avec l'épicerie solidaire, les circuits courts de proximité etc.

Voir par exemple : <https://www.madabrest.com/#democratie-alimentaire>

## 13. Des terres pour l'agriculture biologique

La question foncière est un composant essentiel de l'enjeu *Agriculture biologique*.

Un des freins majeurs au développement de l'agriculture biologique et de l'installation de jeunes en maraîchage bio, est la problématique foncière.

*Terres de lien* mobilise l'épargne collective et met en place des actions pour traiter cette question de l'accès au foncier en dissociant l'usage et la propriété mais :

- Comment la Communauté de communes peut-elle promouvoir et soutenir ce genre d'initiatives ?
- Quels sont les liens avec l'établissement public foncier de Bretagne ?
- Quelle est la perspective en matière de consommation d'espace ?

Le PLUi a prévu une diminution de l'artificialisation des terres mais le plan biodiversité de juillet 2018 prévoit zéro artificialisation nette en 2030.

- Cet objectif figure-t-il de façon aussi précise dans le projet de territoire ?

Même si cela dépasse la portée du projet de territoire et du PLUi, si le Val d'Ille-Aubigné ne commence pas dès aujourd'hui, on n'atteindra pas les objectifs, alors même que la pression foncière augmente.

## 14. Autres sujets

### **Idée concrète :**

- Mettre en place une budgétisation verte comme la Région et le département d'Ille-et-Vilaine sont en train de le faire, et comme l'Etat l'a fait pour le budget 2020. Il s'agit, pour chaque mesure de dépense, d'en indiquer l'impact en matière environnementale :

<https://www.budget.gouv.fr/reperes/budget/articles/le-budget-vert-en-france-pour-2021-une-premiere-mondiale>

D'une façon générale les dépenses sont classées en trois catégories : impact significatif, neutre ou exerçant une pression sur l'environnement. Cela permettrait aux citoyens et aux élus d'apprécier l'engagement du Val d'Ille-Aubigné dans une logique de transition affirmée dans l'axe 1 du projet de territoire.



## AXE 2 : L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE POUR DE L'EMPLOI DURABLE

D'une façon générale, l'axe 1 du projet de territoire apparaît comme un socle transversal et structurant, or il nous semble qu'il est peu apparent dans le cadre de l'axe 2.

### 1. Une économie plus vertueuse

Il serait logique que l'axe 1 : *Un territoire durable* constitue un levier pour faire venir des entreprises en lien avec ces thématiques environnementales et énergétiques : engineering environnemental ou énergie, entreprise agro bio, constructeurs de panneaux, de maisons ossature bois...

#### Idée concrète :

- Accueillir les entreprises en imposant des pratiques durables (dans les missions ou dans les pratiques) permettant d'atteindre les objectifs du PCAET

### 2. Les commerces de proximité

#### Idées concrètes :

- Pour les commerces qui ne fonctionnent pas, inciter à la gestion collective de lieux par le soutien d'associations de riverains qui pourraient gérer le lieu de manière collective ou proposer la gestion de commerce de proximité comme chantier d'insertion
- Au-delà des commerces, réinventer un modèle de services de proximité plus diversifié

### 3. Coworking et emploi

- Promouvoir le coworking signifie-t-il informer ou aider en créant des lieux ?

### 4. Usages et services du numérique

#### Idées concrètes :

- Au-delà du simple accès au numérique, accompagner la prise en main du numérique et la sensibilisation à la sobriété numérique, aux usages responsables du numérique
- Ne pas oublier les publics isolés (demandeurs d'emploi, aînés...) nécessitant un accompagnement plus spécifiques

## AXE 3 : UN TERRITOIRE A VIVRE POUR TOUS

### 1. Sur les objectifs poursuivis

Le Conseil de développement a travaillé en 2017 sur l'accueil des migrants.

La modalité *Mettre en place une coordination intercommunale sur l'accueil des migrants* est intégrée dans le PLH (fiche action 4.4).

Le Conseil de développement souhaite compléter l'objectif :

**Répondre aux besoins spécifiques : logement d'urgence, accueil des gens du voyage, accompagnement des personnes migrantes**

### 2. Permettre l'accueil des familles par l'habitat

Sur la première orientation *Préconiser un urbanisme plus économe en espace*, le terme *Préconiser* paraît trop faible au vu des enjeux et notamment l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Le Conseil de développement propose de remplacer cette formulation par : ***S'engager résolument pour un urbanisme plus économe en espace.***

Sur l'orientation *Produire du logement social*, le terme *Produire* implique une notion commerciale.

Le Conseil de développement propose de remplacer cette formulation par : ***Augmenter l'offre de logement social ou Favoriser la réalisation de logement social***

Il existe des expérimentations privées Bimby (« Build in My Back Yard », littéralement, « construire dans mon jardin ») sur certaines communes. Le Conseil de développement trouve intéressant d'encourager son déploiement en communiquant sur cette solution auprès des communes et des propriétaires.

### 3. Accompagner les jeunes

La compétence communautaire Jeunesse ne porte que sur *l'animation jeunesse*. Pourtant, les jeunes sont au cœur de plusieurs enjeux (logement, TEE). Il serait intéressant de développer cette compétence (en lien avec l'axe 2).

Le Conseil de développement propose de faire évoluer le nom de l'action *Développer l'offre d'activités pour la jeunesse* en ***Accompagner les jeunes dans leurs parcours***

#### Idées concrètes :

- Etendre les actions en faveur de la cible jeune - adolescents, jeunes adultes - et les accompagner dans la recherche de stages et de jobs d'été (via le PAE)
- Mettre en place un outil en ligne de bourse aux stages sur la Communauté de communes
- Favoriser les échanges et partenariats entre les établissements d'accueil et d'accompagnement des adolescents, mettre en place un réseau ou créer un réseau des responsables jeunesse du territoire et favoriser le partage d'info et les dynamiques croisées

Il existe une pénurie de logements pour les jeunes notamment pour des stages ou un premier travail sur le territoire.

- Proposer des solutions de logement pour les jeunes à bas coût par la Communauté de communes

Les coopératives jeunesse de service pour lesquelles le département d'Ille-et-Vilaine et la ville de Rennes ont été pionnier.e.s en France pourraient être encouragées, soutenues. Cela pourrait être en lien avec la pépinière ESS de Langouet.

#### 4. Soutenir nos aînés

La compétence de la Communauté de communes est uniquement liée à la gestion des EHPAD.

- **Comment le Val d'Ille-Aubigné peut-il agir de manière plus large auprès des aînés ?**

L'intergénérationnel abordé dans la présentation du projet de territoire n'est pas mentionné dans les actions.

A Liffré-Cormier Communauté, un service d'animation senior a été mis en place avec 3 animateurs et un pôle animation et vie sociale. Cette intercommunalité ne fait plus partie du CLIC.

- **Ne serait-il pas plus pertinent de faire de même, au vu du grand territoire couvert par le CLIC ?**

Les seniors sont absents du reste du projet de territoire alors qu'ils ont des problématiques identiques : mobilité, logement, etc.

- **Les aînés sont-ils considérés comme des publics fragiles dans les questions de mobilité ?**

##### Idées concrètes :

- Prévoir des offres de mobilité adaptées aux aînés
- Abonder une aide matérielle pérenne aux structures d'accompagnement et d'accueil (prêt du car communautaire, transport à la demande)
- Dans le cas du maintien à domicile, la Communauté de communes pourrait accompagner/soutenir les services d'aide existants

#### 5. Développer l'offre de transports alternatifs

Dans la priorité *Accompagner les porteurs de projet dans le développement d'initiatives d'écomobilité*, le Conseil de développement souhaite que soit pris en compte le fait que l'accompagnement financier doit être complété par du conseil et de l'ingénierie - ce qui suppose du temps agents dédié.

Dans la priorité *Réfléchir à la typologie des PEM* (Pôle d'échanges multimodal), le Conseil de développement trouve que l'action unique de *Réfléchir* n'est pas assez ambitieuse sur la durée d'un mandat.

- Il est proposé d'ajouter une notion de concrétisation des projets.

La signalétique sur les aménagements cyclables est insuffisante. Il paraît important de :

- ne pas négliger la mention *signalétique vélo* dans l'action.

Les offres de transports alternatifs ne sont pas tous adaptés à tous les trajets.

Exemple : Vieux-Vy à Saint-Aubin // La Mézière à Rennes

En fonction des distances et des bassins de vie, les besoins ne sont pas les mêmes : piste cyclable / autopartage / transport en commun.

Le Conseil de développement suggère que les aménagements et services soient pensés en lien avec les localisations plutôt que de couvrir tous les secteurs.

##### Idées concrètes :

- Favoriser l'aménagement des pistes cyclables entre les communes ayant peu ou pas de service et les transports publics et les communes limitrophes proposant ces services (ex : Vieux-Vy/Sens de Bretagne) afin de réduire l'usage de la voiture et mettre en sécurité les cyclistes et piétons
- Accompagner et valoriser les acteurs locaux qui portent des initiatives (financièrement + conseil)

## 6. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

### Poursuivre les actions en faveur de l'aide alimentaire

L'épicerie sociale et solidaire du Val d'Ille-Aubigné devrait être une priorité au vu du nombre de personnes concernées. Le local mis à disposition est inutilisable depuis 1 an et le projet qui intégrait un accompagnement humain, social et des produits frais et locaux est devenu un service à minima.

#### **Idées concrètes :**

- Permettre aux solutions déjà mises en place de fonctionner dans de bonnes conditions au lieu de les délaisser (moyens techniques mis à disposition)
- Permettre à l'épicerie solidaire communautaire d'appliquer à nouveau, le plus rapidement possible, ses missions premières (accueil, écoute, vente à prix réduit de produits d'alimentation variés et d'hygiène, information, formation...) en direction des personnes fragilisées du territoire.

## 7. Autres idées

- Développer de nouveaux projets (ateliers cuisine, jardin partagé...) : est-ce porté en propre par le Val d'Ille-Aubigné ou en soutenant les initiatives des structures et acteurs communaux ?

## AXE 4 : PROMOTION ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Ce dernier axe semble être plus un axe fourre-tout. Il est regrettable que les enjeux y soient listés de manière peu motivée, sans engagement. Comme pour l'axe 2 le caractère structurant que représente l'axe 1 n'apparaît pas transcrit dans l'axe 4.

### 1. Développer une identité culturelle et touristique

Les droits culturels décrivent le respect des modes d'expression, le droit à l'éducation, le droit à l'information libre et pluraliste et à la liberté d'expression, l'accès aux patrimoines, à la vie culturelle, le droit d'exercer ses propres pratiques culturelles, le droit de participer à la coopération et au développement culturel.

La vie associative offre un maillage de pratiques culturelles et sportives, de médiations sociales, environnementales, éducatives, sociales. Elle participe à la vitalité des centres bourgs, à la construction du vivre ensemble, à l'apprentissage de la coopération citoyenne et de la cohésion sociale, à l'écoute de la diversité culturelle.

L'accès à la culture favorise l'insertion sociale et lutte contre l'isolement.

- Afin d'associer une orientation à cet axe d'actions, il nous semble donc nécessaire d'ajouter en 2<sup>e</sup> position dans **Objectifs poursuivis** : **Valoriser l'action des associations dans le développement des droits culturels**
- Et d'ajouter l'orientation : **Valoriser l'action des associations dans le développement des droits culturels**

#### Priorités d'actions :

- Connaître : actualiser le recensement des associations (suite aux travaux du Codev 2019), entretenir un panel d'associations pour recueillir leurs témoignages.
- Reconnaître : la richesse de l'engagement bénévole, l'expertise des associations partenaires dans la construction des politiques publiques, leurs capacités d'expérimentation dans les médiations culturelles diverses, dans la veille sur les besoins.

### 2. Une diversité de site, une richesse du territoire

Le projet de territoire prévoit de renforcer uniquement les sites structurants du canal d'Ille-et-Rance et du Domaine de Boulet. La diversité des sites du territoire mériterait une meilleure mise en avant (exemple : mines de Brais)

- Communiquer sur l'ensemble des sites touristiques et nature du Val d'Ille-Aubigné

### 3. Un tourisme raisonné et responsable

Malgré un socle commun mettant en priorité la transition écologique et énergétique, la notion de tourisme raisonné et responsable n'apparaît pas dans le projet de territoire.

Le développement touristique pose un certain nombre de problèmes qu'il convient d'anticiper pour ne pas se lancer dans une promotion à tout va et qui nuirait aux sites, à leur biodiversité.

Pour le Domaine de Boulet, il n'est pas fait mention de la préservation et de la durabilité du site.

- Ajouter un aspect tourisme durable, raisonné et responsable
- Ajouter une notion identique pour **Gérer et promouvoir le Domaine de Boulet**